

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PelGar Brodifacoum Appat en Flocons

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2014-0008

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0004073-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	17
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	17
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
5. Conditions générales d'utilisation	18
5.1. Consignes d'utilisation	18
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	19
6. Autres informations	20

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

PelGar Brodifacoum Appat en Flocons

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation	BE2014-0008	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0004073-0000	
Date de l'autorisation	18/07/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	26/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât en grain (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p> <p>Peut nuire au fœtus.</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p>

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-House mouse-All
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage (forte infestation: espacer les points d'appât de 2m, faible infestation: espacer les points d'appât de 5m) - 0 - 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 2m) Faible infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Emballage jusqu'à 20 kg en papier multicouche avec barrière anti-humidité en PE, ou en papier multicouche avec sac intérieur séparé en PE, ou en PP tissé avec sac intérieur séparé en PE, ou sac en PP tissé sans doublure. Tailles d'emballage: 3 kg; 3,5 kg; 4 kg; 4,5 kg; 5 kg; 10 kg; 20 kg

Sachets avec 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g d'appât en papier/PE ou en alu/PE ou en papier/alu/PE:
Emballage: bacs, seaux ou sacs en PE ou en PP, boîtes en carton doublé PE, boîtes en carton emballées dans des boîtes en carton
Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac:

Emballage: bacs, seaux ou sacs en PE ou en PP, boîte en carton doublé PE
Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

L'emballage est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg.

Appâts en vrac de 20g maximum emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermoscellé emballé dans des emballages multiples emballés dans des cartons

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 144

25g - 120, 144

30g - 120, 144

40g - 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac contenant des plateaux à appâts emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister ou un carton manchon ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un topper en carton

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 144

25g - 120, 144

30g - 120, 144

40g - 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

80g - 32, 48, 60, 72, 96

90g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 24, 32, 48, 60, 72

200g - 16, 24, 32, 48, 60

240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour souris domestiques: sécuriser 5 à 20 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (en cas de forte infestation: espacés de 2m) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine par

la suite pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.
Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents ingrédients actifs anticoagulants.
Retirer les appâts restants et les stations d'appâts à la fin de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	10-60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation) - 0 - 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 5 mètres Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Emballage jusqu'à 20 kg en papier multicouche avec barrière anti-humidité en PE, ou en papier multicouche avec sac intérieur séparé en PE, ou en PP tissé avec sac intérieur séparé en PE, ou sac en PP tissé sans doublure. Tailles d'emballage: 3 kg; 3,5 kg; 4 kg; 4,5 kg; 5 kg; 10 kg; 20 kg Sachets avec 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g d'appât en papier/PE ou en alu/PE ou en papier/alu/PE: Emballage: bacs, seaux ou sacs en PE ou en PP, boîtes en carton doublé PE, boîtes en carton emballées dans des boîtes en carton Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg Appât en vrac: Emballage: bacs, seaux ou sacs en PE ou en PP, boîte en carton doublé PE Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg L'emballage est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. Appâts en vrac de jusqu'à 60g emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermoscellé emballé dans des emballages multiples emballés dans des cartons Tailles d'emballage: Multiples 10g - 300 15g - 250 20g - 144 25g - 120, 144 30g - 120, 144 40g - 96, 120, 144 50g - 60, 72, 96, 120, 144 60g - 60, 72, 96, 120 Appâts en vrac: appâts jusqu'à 60g emballés dans des plateaux à appâts emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister ou un carton manchon ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un topper en carton Tailles d'emballage: Multiples 10g –300 15g - 250

20g - 144
25g - 120, 144
30g - 120, 144
40g - 96, 120, 144
50g - 60, 72, 96, 120, 144
60g - 60, 72, 96, 120
80g - 48, 60, 72, 96
90g - 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
120g - 24, 32, 48, 60, 72
200g - 16, 24, 32, 48, 60
240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour rats: sécuriser 10 à 60 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 10m (en cas de forte infestation: espacés de 5m) dans les zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents ingrédients actifs anticoagulants.

Retirer les appâts restants et les stations d'appâts à la fin de la période de traitement.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Souris: 5-20g d'appât par poste d'appâtage (espacés de 2m en cas de forte infestation, espacés de 5m en cas de faible infestation) - Rats: 10-60g d'appât par poste d'appâtage (espacés de 5m en cas de forte infestation, espacés de 10m en cas de faible infestation) - 0 - Souris: 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 2m) Faible infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m) Rats: 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation: 10-60 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m) Faible infestation: 10-60 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de

10m)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure.

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg 4.5kg 5kg 10kg 20kg

Sachet de 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE:

en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac:

en emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

L'emballage est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10kg.

Appâts en vrac de 20 g (rats et souris) et de 60 g (rats seulement) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermosoudé emballés dans des emballages multiples dans des cartons

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 144

25g - 120, 144

30g - 120, 144

40g - 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac jusqu'à 20 g (rats et souris) et jusqu'à 60 g (rats seulement) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermosoudé emballé dans une station d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un topper en carton

Tailles d'emballage:

Multiples

10g -300

15g - 250

20g - 144

25g - 120, 144

30g - 120, 144

40g - 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

80g – 48, 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72, 96

100g – 32, 48, 60, 72, 96

120g – 24, 32, 48, 60, 72

200g – 16, 24, 32, 48, 60

240g – 16, 24, 32, 48, 60

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour souris domestiques: sécuriser 5 à 20 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (en cas de forte infestation: espacés de 2m) dans les zones où les souris sont actives. Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Pour rats: sécuriser 10 à 60 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 10m (en cas de forte infestation: espacés de 5m) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Pour souris, les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire. Pour rats, les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches).

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents ingrédients actifs anticoagulants. Retirer les appâts restants et les stations d'appâts à la fin de la période de traitement.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

--

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appât couverts/protégés ou des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Souris: 5-20g d'appât par poste d'appâtage (espacés de 2m en cas de forte infestation, espacés de 5m en cas de faible infestation) - Rats: 10-60g d'appât par poste d'appâtage (espacés de 5m en cas de forte infestation, espacés de 10m en cas de faible infestation) - 0 - Souris: 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 2m)

Faible infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m)

Rats: 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage

Forte infestation: 10-60 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m)

Faible infestation: 10-60 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 10m)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure.

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg 4.5kg 5kg 10kg 20kg

Sachet de 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE:
en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac:

en emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

L'emballage est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10kg.

Appâts en vrac de 20 g (rats et souris) et de 60 g (rats seulement) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermosoudé emballés dans des emballages multiples dans des cartons

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 144

25g - 120, 144

30g - 120, 144

40g - 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac jusqu'à 20 g (rats et souris) et jusqu'à 60 g (rats seulement) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermosoudé emballé dans une station d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un topper en carton

Tailles d'emballage:

Multiples

10g -300

15g - 250

20g - 144
25g - 120, 144
30g - 120, 144
40g - 96, 120, 144
50g - 60, 72, 96, 120, 144
60g - 60, 72, 96, 120
80g - 48, 60, 72, 96
90g - 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
120g - 24, 32, 48, 60, 72
200g - 16, 24, 32, 48, 60
240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour souris domestiques: sécuriser 5 à 20 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (en cas de forte infestation: espacés de 2m) dans les zones où les souris sont actives. Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Pour rats: sécuriser 10 à 60 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 10m (en cas de forte infestation: espacés de 5m) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 jours.

L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents ingrédients actifs anticoagulants.

Retirer les appâts restants et les stations d'appâts à la fin de la période de traitement.

En cas d'utilisation pour appâtage pulsé: remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appât couverts/protégés, dans des postes d'appâtage sécurisés ou application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier
Taux et fréquences d'application	<p>Souris: 5-20g d'appât par poste d'appâtage (espacés de 2m en cas de forte infestation, espacés de 5m en cas de faible infestation) - Rats: 10-60g d'appât par poste d'appâtage (espacés de 5m en cas de forte infestation, espacés de 10m en cas de faible infestation). Dans le terrier: 10-60g d'appât par terrier - 0 -</p> <p>Souris: 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 2m) Faible infestation: 5-20 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m)</p> <p>Rats: 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage Forte infestation: 10-60 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 5m) Faible infestation: 10-60 g d'appât par poste d'appâtage (espacer les points d'appât de 10m)</p> <p>Dans le terrier (rats): 10-60g d'appât par terrier</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure. Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg 4.5kg 5kg 10kg 20kg</p> <p>Sachet de 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE: en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg</p> <p>Appât en vrac: en emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg L'emballage est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10kg.</p> <p>Appâts en vrac de 20 g (rats et souris) et de 60 g (rats seulement) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermosoudé emballés dans des emballages multiples dans des cartons</p>

Tailles d'emballage:
Multiples
10g - 300
15g - 250
20g - 144
25g - 120, 144
30g - 120, 144
40g - 96, 120, 144
50g - 60, 72, 96, 120, 144
60g - 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac jusqu'à 20 g (rats et souris) et jusqu'à 60 g (rats seulement) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermosoudé emballé dans une station d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un topper en carton

Tailles d'emballage:

Multiples
10g - 300
15g - 250
20g - 144
25g - 120, 144
30g - 120, 144
40g - 96, 120, 144
50g - 60, 72, 96, 120, 144
60g - 60, 72, 96, 120
80g - 48, 60, 72, 96
90g - 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
120g - 24, 32, 48, 60, 72
200g - 16, 24, 32, 48, 60
240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour souris domestiques: sécuriser 5 à 20 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâtage couverts espacés de 5m (en cas de forte infestation: espacés de 2m) dans les zones où les souris sont actives. Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Pour rats: sécuriser 10 à 60 g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâtage couverts espacés de 10m (en cas de forte infestation: espacés de 5m) dans les zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine

par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents ingrédients actifs anticoagulants.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Retirer tout produit restant et les stations d'appâts au terme de la période de traitement.

Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

En cas d'utilisation pour appâtage pulsé: remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum.

Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Application dans les terriers: les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

aucun

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

aucun

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Retirer l'appât restant et les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

Instructions "bait specific" :

Appâts en sachets: ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

Appât en vrac: placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Réduire les émissions de poussière, par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide.

Professionnels: ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications.

Professionnels avec des compétences avancées démontrées : ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

5.2. Mesures de gestion des risques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur).

Pour les emballages > 10 kg: lors de la décantation du produit, porter un équipement de protection respiratoire approprié (masque respiratoire filtrant jetable à au moins EN149 FFP2 ou équivalent).

Ne pas utiliser les produits contenant le brodifacoum en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement (par exemple 2 fois par semaine) les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées. Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Rodi Bro Flocons Pro»; «substance active: brodifacoum» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».

Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée. Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Durée de conservation: 24 mois

6. Autres informations

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
Ce produit contient un agent amérisant et un colorant

La phrase P501 correcte pour la Belgique :

P501 : Eliminer le contenu/réceptacle selon les dispositions nationales/régionales en vigueur.